

DATE DE CONVOCATION: 18 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **vingt-deux février** à onze heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent CLEMENTONI, Maire

Etaient présents : Monsieur CLEMENTONI Laurent, Madame LEVETEAU Nathalie, Monsieur DURAND Francis, Monsieur LIDOUREN Laurent, Monsieur BONNEAU Philippe, Monsieur EVEN Xavier, Madame MAZÉ Florence, Madame COURTE Ghyslaine Monsieur PORCHER Jean-Pierre, Madame MOUSSY Corinne.

Madame Nathalie LEVETEAU est élue secrétaire

Ordre du jour :

1. Avenant au marché des travaux d'extension de la salle des Garances
2. Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2502/005 - EXTENSION DE LA SALLE DES GARANCES – AVENANTS AU MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2204/026 du Conseil Municipal en date du 5 avril 2022 autorisant Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire et de lancer la procédure d'appel d'offre par la procédure adaptée et le chargeant à signer tous les documents relatifs à l'extension de la salle des Garances.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2402/009 du Conseil Municipal en date du 13 février 2024 attribuant le lot n° 1 « VRD – gros-œuvre » à l'entreprise SARL Etienne DAZARD et Fils pour un montant de 173 000,00 € HT, le lot n° 2 « charpente bois couverture » à l'entreprise SARL DRU COUVERTURE pour un montant de 168 000 € HT, le lot n° 3 « menuiseries extérieures aluminium - métallerie » à l'entreprise SARL LES MENUISERIES CASTEUVIENNES pour un montant de 24 000 € HT, le lot n° 4 « menuiseries intérieures – cloisons - plafonds » à l'entreprise SARL LES MENUISERIES CASTEUVIENNES pour un montant de 86 000 € HT, le lot n° 5 « revêtements de sols » à l'entreprise SAS MAI ENTREPRISE pour un montant de 7 700 € HT, le lot n° 6 « peinture » à l'entreprise SAS MAI ENTREPRISE pour un montant de 8 000 € HT, le lot n° 7 « chauffage climatisation » à l'entreprise SARL LGC pour un montant de 47 353,43 € HT options comprises, le lot n° 8 « électricité CFO - CFA » à l'entreprise SARL 2EC ELEC pour un montant de 46 000 € HT options comprises.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2409/032 du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2024, approuvant l'avenant n° 1, d'un montant de 112,20 € HT, soit 134,64 € TTC, au marché du lot n° 1 « VRD – gros-œuvre » et l'avenant n°1, d'un montant de 5 000,00 € HT, soit 6 000,00 € TTC, au marché du lot n° 2 « charpente bois couverture ».

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2411/040 du Conseil Municipal en date du 19 novembre 2024, approuvant l'avenant n° 2, d'un montant de 24 105,65 € HT, au marché du lot n° 1 « VRD – gros-œuvre » et l'avenant n°1, d'un montant de 2 152,27 € HT, , au marché du lot n° 8 « électricité CFO - CFA».

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2502/001 du Conseil Municipal en date du 1^{er} février 2025, approuvant l'avenant n° 1, d'un montant de -14 726,61 € HT, au marché du lot n° 7 « chauffage - climatisation ».

En cours d'exécution des travaux, des ajustements sont avérés nécessaires.

Pour le lot n° 4 : « menuiseries intérieures – cloisons - plafonds »

Le présent avenant a pour objet

- Le remplacement du parquet prévu au marché initial pour compenser la hauteur de chape trop haute par rapport au niveau fini pour un montant de **1 988,00 € HT soit 2 385,60 € TTC** ce qui porte le nouveau montant du marché à 87 988,00 € HT soit 105 585,60 € TTC

Pour le lot n° 5 : « revêtements de sols»

Le présent avenant a pour objet

- Le remplacement du parquet prévu au marché initial pour compenser la hauteur de chape trop haute par rapport au niveau fini pour un montant de **- 1 988,00 € HT soit - 2 385,60 € TTC** ce qui porte le nouveau montant du marché à 5 712,00 € HT soit 6 854,40 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1, d'un montant de **1 988,00 € HT soit 2 385,60 € TTC**, au marché du lot n° 4 « menuiseries intérieures – cloisons - plafonds » conclu avec la société SARL LES MENUISERIES CASTEUVIENNES dans le cadre des travaux de l'extension de la salle des Garances
- **APPROUVE** l'avenant n°1, d'un montant de **- 1 988,00 € HT soit - 2 385,60 € TTC**, au marché du lot n° 5 « revêtements de sols » conclu avec la société SAS MAI ENTREPRISE dans le cadre des travaux de l'extension de la salle des Garances
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces avenants

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le secrétaire de séance
Nathalie LEVETEAU



Le Maire,
Laurent CLEMENTONI

